



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Bâtiment Mundo-Madou
Avenue des Arts 7-8,
1210 Bruxelles
Tél. : +32 (0) 0484 942 792
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 28 décembre 2021

DELACROIX Claire, « Le conflit gréco-turc au prisme des transferts européens d'armes vers les deux parties », *Note d'Analyse du GRIP*, 28 décembre 2021, Bruxelles.

<https://grip.org/conflit-greco-turc-prisme-transferts-europeens-darmes>



NOTE D'ANALYSE

Le conflit gréco-turc au prisme des transferts européens d'armes vers les deux parties

par **Claire Delacroix**

28 décembre 2021

Résumé

Depuis 2020, les tensions entre la Grèce et la Turquie en Méditerranée orientale se sont exacerbées à la suite de la découverte d'importantes ressources énergétiques. Les États membres de l'Union européenne ne semblent pas s'accorder sur une réponse à apporter à ce différend qui oppose un État membre – la Grèce – et un État allié de l'Union et membre de l'OTAN – la Turquie. Cette Note d'Analyse montre que parmi les facteurs pouvant expliquer les dissensions entre les pays membres de l'Union européenne, il convient de prendre en compte les marchés des armements. Elle rappelle que la Grèce et la Turquie représentent des clients importants pour les industries de défense européennes, ce qui amène les États membres de l'UE fournissant des armes à l'une ou l'autre des parties, quand ce n'est pas aux deux, à faire assez peu de cas de la Position commune européenne 2008/944/PESC adoptée le 8 décembre 2008 et énonçant pourtant huit critères devant être respectés par les États membres lors de l'exportation de matériel militaire.

Abstract

The Greek-Turkish conflict through the lens of European arms transfers

Since 2020, tensions between Greece and Turkey in the Eastern Mediterranean have escalated due to the discovery of major energy resources. EU member states do not seem to be able to agree on a response to this dispute between a member state – Greece – and an EU ally and NATO member – Turkey. This Analysis argues that among the factors that may explain the disagreements between the member countries of the EU, the one related to arms markets should be taken into account. It recalls that Greece and Turkey represent significant customers for the European defense industries, which leads member states supplying arms to one or the other party, when not to both, to pay little heed to the European Common Position 2008/944/CFSP adopted on 8 December 2008, which sets out eight criteria to be respected by member states when exporting military equipment

Introduction

Le 28 septembre 2021, le Premier ministre grec et le président français ont signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition, par la Grèce, de trois frégates de défense et d'intervention (FDI) fabriquées par les groupes français Naval Group et MBDA¹. À cette occasion, le Premier ministre grec a confirmé l'achat de six avions Rafale supplémentaires², venant ainsi compléter la commande passée en janvier 2021 pour l'acquisition de 18 appareils.

Un an auparavant, le 17 septembre 2020, alors que les tensions entre la Grèce et la Turquie atteignaient un nouveau sommet, le Parlement européen avait adopté une résolution rappelant aux États membres que la législation européenne sur les exportations d'armes devait l'emporter sur les intérêts nationaux, qu'ils soient économiques, commerciaux, industriels ou sociaux³. L'inquiétude des parlementaires de l'Union européenne (UE) reflète le rôle potentiellement déstabilisateur que pourraient jouer les ventes d'armes européennes dans le conflit opposant Athènes et Ankara.

Les différends gréco-turcs ne sont pas nouveaux. Sur une période de cinquante ans, les disputes entre la Grèce et la Turquie ont été particulièrement sévères à deux occasions : l'une en 1987 et l'une en 1996, toutes deux associées à un conflit armé imminent⁴. Les désaccords en question concernent la délimitation des eaux territoriales et des zones économiques exclusives (ZEE) en Méditerranée, la souveraineté de certains îlots de la région ainsi que la démarcation des espaces aériens nationaux. Ces enjeux sont devenus encore plus prononcés après la découverte de gisements de gaz en Méditerranée orientale, l'extension de la ZEE revendiquée par la Turquie grâce à un accord conclu avec le « gouvernement d'accord national » libyen⁵ et l'envoi, en août 2020, d'un navire d'exploration sismique turc, l'Oruç Reis, dans une zone revendiquée par les deux pays⁶.

En principe, les eaux territoriales comprennent un espace d'une largeur maximale de 12 milles marins où un État exerce les mêmes droits que sur son territoire terrestre. Dans le cas de la Turquie et de la Grèce, en tenant compte de la proximité de plusieurs îles grecques du territoire turc, cette largeur a été ramenée en 1936 à 6 milles (environ 11 km). La ZEE est l'espace maritime au sein duquel un État dispose de droits souverains pour l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles. La Convention de Montego Bay de 1982 établit que cette zone s'étend jusqu'à 200 milles (environ 370 km) à partir de la côte du pays concerné. La Turquie n'a toutefois pas signé cette Convention, qui serait de toute façon inapplicable étant donné la proximité des deux États, en particulier

-
1. Ministères des Armées, [Avec l'acquisition de 3 frégates de défense et d'intervention par la Grèce, Paris et Athènes renforcent encore leur coopération de défense](#), 30 septembre 2021.
 2. « [Vente de trois frégates à la Grèce : « Témoignage de confiance et de démonstration de la qualité de l'offre française », selon Emmanuel Macron](#) », *Le Monde*, 28 septembre 2021.
 3. Parlement européen, [Exportations d'armes de l'UE : plus de contrôle et de transparence](#), Ref : 20200910IPR86831, 17 septembre 2020.
 4. POMMIERS Eléa, « [Pourquoi la Grèce et la Turquie s'affrontent en Méditerranée orientale](#) », *Le Monde*, 14 septembre 2020.
 5. JEGO Marie, « [Un accord turco-libyen de délimitation maritime provoque la colère de la Grèce](#) », *Le Monde*, 10 décembre 2019.
 6. TARHAN, Muhammet et Tuncay ÇAKMAK, « [Méditerranée orientale: la Turquie partage la carte montrant la zone d'activité offshore d'Oruç Reis](#) », *Anadolu Agency*, 11 août 2020.

d'îles grecques situées à quelques kilomètres des côtes turques. Dans cette situation, la Convention invite les États à conclure des accords bilatéraux, ce qu'Athènes, Nicosie et Ankara ne sont jamais parvenus à faire. Au contraire, les parties revendiquent des zones qui se superposent largement.

Chypre reste par ailleurs une pomme de discorde entre la Turquie et la Grèce depuis l'indépendance de l'île en 1960. Peuplé de Grecs et de Turcs, ce territoire est divisé sur des lignes ethniques et les forces armées turques occupent sa partie septentrionale. Celle-ci a proclamé son indépendance en 1983 sous le nom de « *République turque de Chypre du Nord* », une sécession condamnée par l'ONU et reconnue uniquement par Ankara⁷. En outre, la situation géographique place Chypre au cœur du contentieux maritime gréco-turc.

Encadré 1 - Les critères de la Position commune 2008/944/PESC et leur applicabilité aux États membres de l'Union européenne

Les États membres de l'Union européenne sont tenus de respecter les huit critères énoncés à l'article 2 de la Position commune lorsqu'ils examinent les demandes d'autorisation d'exportations qui leur sont soumises. La décision finale d'exporter ou non vers un pays relève de la souveraineté des États membres et aucun mécanisme de sanction n'est prévu si les critères ne sont pas respectés. Les critères de l'article 2 sont les suivants :

1. Respect des obligations et des engagements internationaux des États membres
2. Respect des droits humains et du droit humanitaire international dans le pays de destination finale
3. Situation interne dans le pays de destination finale
4. Préservation de la paix et de la stabilité régionales

Dont : revendication sur le territoire d'un pays voisin que le destinataire a, par le passé, tenté ou menacé de faire valoir par la force.

5. Sécurité nationale des États membres, ainsi que celle des pays alliés ou amis de l'Union européenne

Dont : risque de voir la technologie ou les équipements militaires concernés employés contre leurs forces ou celles d'un État membre et celles des pays amis ou alliés.

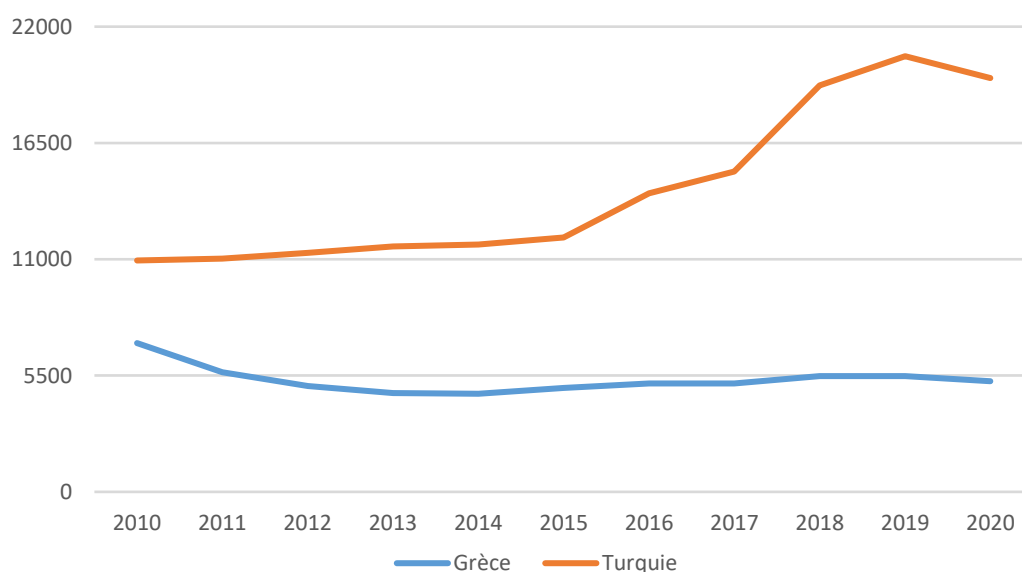
6. Comportement du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale.
7. Risque de détournement des équipements/technologies exportés et risque de réexportation dans des conditions non souhaitées.
8. Compatibilité des exportations de technologies ou d'équipements militaires avec la capacité technique et économique du pays destinataire.

7. BERTRAND Gilles, « [Le conflit helléno-turc : La confrontation des deux nationalismes à l'aube du XXI^e siècle](#) », *Nouvelle édition [en ligne]*, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2003.

Dans ce contexte et faisant apparemment fi de la Position commune sur les exportations d'armes⁸ (voir l'encadré 1 ci-contre), certains États européens continuent de vendre du matériel militaire aux deux parties. Les divergences sur les exportations d'armement ne sont bien entendu pas l'unique obstacle à une prise de décision commune dans cette crise, mais c'est sous cet angle qu'est ici abordée la réponse des pays de l'UE à la crise gréco-turque.

1. Un contexte favorable aux intérêts des producteurs européens d'armement

Graphique 1. Évolution des dépenses militaires de la Grèce et de la Turquie en millions USD constants de 2019, 2010-2020



Source : SIPRI, 2021

La croissance économique de ces deux pays sur la dernière décennie a favorisé l'élargissement de leurs dépenses militaires. En effet, malgré une rechute en 2020 due à la pandémie de Covid-19, le PIB de la Grèce connaît une forte croissance depuis 2011⁹. Quant à la Turquie, son PIB est croissant depuis 2010¹⁰. De cette façon, la Grèce a pu maintenir une modernisation et un développement capacitaire sur la période étudiée. La Turquie a même fortement augmenté ses dépenses militaires, notamment à partir de 2015.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Recep Tayyip Erdoğan en 2003 comme Premier ministre puis comme président de la République en 2014, l'armée – la seconde en termes d'effectifs de l'OTAN – a bénéficié d'une augmentation importante de ses ressources. En effet, selon le SIPRI, les dépenses militaires turques sont passées de 11,3 à 19,5

8. En particulier le critère 4 qui prévoit que « les États membres refusent l'autorisation d'exportation s'il existe un risque manifeste que le destinataire envisagé utilise la technologie ou les équipements militaires dont l'exportation est envisagée de manière agressive contre un autre pays ou pour faire valoir par la force une revendication territoriale. »

9. Banque mondiale, « [Croissance du PIB \(% annuel\) - Greece](#) », 2021.

10. Banque mondiale, « [Croissance du PIB \(% annuel\) - Turkey](#) », 2021.

milliards USD entre 2003 et 2020, soit une augmentation de 72% en dix-sept ans¹¹. Toujours d'après les données du SIPRI, la Turquie était en 2020 le 16^e pays au monde avec les dépenses militaires les plus élevées et y consacrait 2,8 % de son PIB¹². Selon les estimations de l'OTAN pour 2020, la Turquie était le 7^e pays en termes de dépenses militaires les plus élevées de l'Alliance¹³.

L'arrivée au pouvoir d'Erdoğan s'est aussi traduite par une multiplication des interventions militaires extérieures turques dans son environnement régional, mais aussi sur d'autres continents¹⁴. En Méditerranée, le dirigeant turc s'est approprié le concept de « patrie bleue » justifiant le développement de forces navales turques pour exalter le droit de son peuple d'accéder aux mers entourant la Turquie (mer Méditerranée, mer Noire et mer Égée) et pour dénoncer l'attribution, au lendemain de la Première Guerre mondiale, de nombreuses îles proches des côtes turques à la Grèce¹⁵. Au-delà de l'acquisition de nouveaux équipements militaires, la Turquie effectue aussi des démonstrations de force dans les mers environnantes. Ainsi, du 25 mars au 7 avril 2021, a eu lieu un nouvel exercice turc en mer Égée dénommé « Blue Homeland 2021 », faisant ainsi explicitement référence à la doctrine mentionnée¹⁶. Cet exercice, réunissant 87 navires de guerre, une trentaine d'avions et une vingtaine de drones et hélicoptères, visait à tester le niveau de préparation de la marine turque en cas d'affrontement. Ainsi, avec la recherche d'hydrocarbures dans des eaux contestées, ces manœuvres illustrent la volonté politique de la Turquie de se maintenir comme acteur primordial dans cette région du monde.

Les ambitions et les capacités militaires de la Grèce, huit fois moins peuplée que la Turquie, sont bien moindres. Après avoir atteint un pic de 9,155 milliards USD en 2009, les dépenses militaires du pays ont fortement diminué à la suite de la crise résultant de sa dette publique. Selon les données du SIPRI, en 2020, la Grèce était à la 38^e place mondiale des pays ayant les dépenses militaires les plus élevées. Elle y consacrerait la même part de son PIB que la Turquie, soit 2,8 %¹⁷.

Malgré une récession de plus de 10 % en 2020 attribuable à la pandémie de Covid-19, le gouvernement grec a approuvé un budget de la Défense de 5,5 milliards EUR (environ 6,7 milliards USD) en 2021, près de la moitié de cette somme étant exclusivement consacrée à l'achat d'équipements militaires¹⁸. En outre, il prévoit de recruter 15 000 nouveaux soldats et d'allonger de trois mois le service militaire obligatoire pour

11. À prix et taux de change constants de 2019. Voir [Military Expenditure Database, Data for all countries from 1988–2020 in constant \(2019\) USD](#), SIPRI 2021.

12. DA SILVA Diego Lopes, TIAN Nan et MARKSTEINER Alexandra, « [Trends in World Military Expenditure, 2020](#) », *SIPRI Fact Sheet*, avril 2021.

13. OTAN, « [Les dépenses de défense des pays de l'OTAN \(2013-2020\)](#) », *Communiqué de presse*, 16 mars 2021, p. 7.

14. BERGHEZAN Georges, « [Turquie : une empreinte militaire de plus en plus pesante à l'extérieur](#) », *Note d'Analyse du GRIP*, 21 janvier 2021.

15. MARCOU Jean, « [Décryptage de la position turque en Méditerranée orientale](#) », *Fondation méditerranéenne d'études stratégiques*, 17 septembre 2020.

16. ESCALONILLA Álvaro, « [La tension monte entre la Turquie et la Grèce en mer Méditerranée](#) », *Atalayar*, 25 février 2021.

17. DA SILVA Diego Lopes, TIAN Nan et MARKSTEINER Alexandra, *op. cit.*

18. « [La Grèce a signé un contrat pour l'achat de 18 Rafale](#) », *Le Monde*, 25 janvier 2021.

les hommes¹⁹. Ce renforcement des moyens humains et matériels de la défense est présenté comme une réaction aux explorations gazières de la Turquie et à ses démonstrations de force dans des zones maritimes revendiquées également par Athènes ou Nicosie.

Ainsi, les tensions entre la Grèce et la Turquie induisent le maintien à un niveau relativement élevé des sommes consacrées à la Défense, particulièrement à l'acquisition d'équipements militaires. Cela fait des deux pays des clients attractifs pour les producteurs d'armes européens mais aussi américains.

Encadré 2 – Comment appréhender les bases de données de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) ?

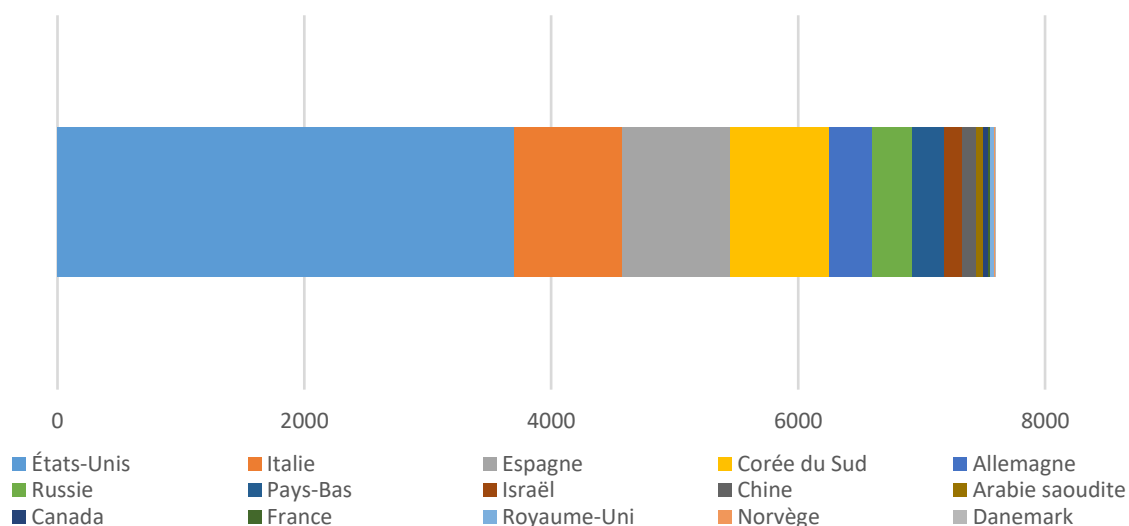
Les données du SIPRI concernent seulement les armes conventionnelles majeures, donc à l'exclusion des armes légères et de petit calibre ainsi que, bien entendu, des armes nucléaires, biologiques et chimiques, dont le commerce est interdit. S'agissant des transferts (voir les tableaux « *importer/exporter TIV Tables* »), le SIPRI a créé sa propre unité de mesure, le « *Trend Indicator Value* » (TIV). Il ne représente pas la valeur financière des transferts d'armements, cette information étant souvent difficile à obtenir auprès des États concernés, mais la valeur du transfert en volume de ressources militaires d'un État vers un autre, sur une année donnée. Ainsi, les « TIV tables » se basent sur le coût de production unitaire (réel ou estimé) du type d'arme concernée ou de ses composants, multiplié par le nombre d'éléments vendus. Si le bien est d'occasion, le SIPRI estime que son coût de production représente 40 % de celui du bien neuf. De plus, si l'arme ou le composant vendu a été remis à neuf ou modifié avant l'exportation, alors son coût de production est estimé à 66 % de celui du produit neuf.

Les TIV sont révisés annuellement, depuis la première année de la base de données du SIPRI (1950) afin de garder une cohérence. Sur plusieurs années, ces chiffres permettent de faire émerger des tendances relatives aux transferts d'armes dans le monde, indépendamment de facteurs comme l'inflation ou les variations de taux de change.

19. KOTTIS Alexandros, « [La Défense au centre des préoccupations de la Grèce](#) », *Slate France*, 10 février 2021.

2. La Turquie demeure un client de choix pour les industries de défense européennes

Graphique 2. Importation d'armes de la Turquie selon le pays d'origine en valeur de TIV, 2010-2020



Source : SIPRI, 2021.

Malgré le Brexit, l'UE à 27 est demeurée, en 2020, le premier partenaire commercial de la Turquie, représentant 41 % de ses exportations et 33,4 % de ses importations pour la même année²⁰. Ces relations commerciales concernent aussi le domaine militaire.

Selon le SIPRI, pour la période 2010-2020, le principal exportateur d'armes conventionnelles²¹ à destination de la Turquie était, de loin, les États-Unis, tandis que la Corée du Sud arrivait en 4^e position. Les trois autres fournisseurs du top 5 étaient des États membres de l'UE : l'Italie (2^e), l'Espagne (3^e), puis l'Allemagne (5^e)²². Ce sont d'ailleurs trois pays qui se sont positionnés contre la mise en place de sanctions lourdes à l'égard de la Turquie, et notamment contre la mise en place d'un embargo sur les armes²³.

Toujours selon les bases de données du SIPRI, sur la dernière décennie, les armements et équipements militaires les plus importés par la Turquie ont été les avions, représentant plus de la moitié de la valeur de toutes ses importations. Viennent ensuite les missiles, les systèmes de détection et l'artillerie²⁴.

20. « [Le commerce extérieur de la Turquie en 2020](#) », Direction général du Trésor, ministère français de l'Économie, des Finances et de la Relance, 26 février 2021.

21. Les données du SIPRI ne portent que sur les armes dites « conventionnelles », à l'exclusion des armes légères et de petit calibre.

22. SIPRI, [Importer/Exporter TIV Tables](#), 2021.

23. STROOBANTS Jean-Pierre, *op. cit.*

24. SIPRI, [Importer/Exporter TIV Tables](#), 2021.

Entre 2010 et 2020, on constate en effet que la Turquie a commandé auprès de l'Italie six avions de lutte anti-sous-marine ATR-72 MP, assemblés en Turquie et devant être livrés entre 2020 et 2022²⁵. Parmi les contrats importants, on peut mentionner celui portant sur la production sous licence en Turquie d'hélicoptères de combat T129 ATAK, des variantes de l'Agusta A129 Mangusta. Selon les données du SIPRI, en vertu de ce contrat, entre 2016 et 2020, 42 hélicoptères ont été produits sous ce régime et il existerait une option pour en produire 32 autres²⁶. Cet accord, passé en 2010 entre l'Italo-Britannique AgustaWestland et Turkish Aerospace Industries, prévoyait initialement la production de 51 appareils, puis de 60 après une révision des commandes en 2011 et finalement d'un nombre indéterminé depuis²⁷. Un autre contrat concernant ces hélicoptères avait été conclu en 2010 et portait sur la production de 9 appareils, tous livrés entre 2014 et 2015. Finalement, en 2017, deux nouveaux accords avaient été passés pour ces mêmes aéronefs. Le premier portait sur la production de quinze hélicoptères destinés à la gendarmerie turque. Six d'entre eux ont été livrés entre 2018 et 2019. Le deuxième concernait neuf appareils pour le ministère turc de l'Intérieur. La livraison de ces hélicoptères est prévue pour cette année 2021.

Toujours sur la période 2010-2021, l'Espagne a, quant à elle, exporté vers la Turquie neuf avions de transport tactique CN-235 MP, dont six prévus pour la lutte anti-sous-marine. Les neuf appareils ont été livrés entre 2013 et 2014, et l'assemblage a été effectué en Turquie²⁸. On peut aussi relever la livraison de neuf Airbus Atlas A400M entre 2014 et 2019, avec des composants produits en Turquie²⁹. Un exemple plus récent d'acquisition est le navire d'assaut amphibie TCG Anadolu dont la construction, débutée en 2016, est assurée par le chantier naval turc SEDEF en coopération avec l'entreprise espagnole Navantia³⁰. Ce navire devrait être opérationnel prochainement, devenant ainsi le premier porte-aéronefs de la marine turque³¹. Pour ce contrat, la société espagnole est en charge du design du navire, mais aussi de l'assistance technique et de la fourniture de plusieurs équipements³².

De leur côté, les relations de l'Allemagne avec la Turquie sont singulières. D'une part, Berlin est le premier partenaire commercial européen d'Ankara et compte sur son territoire une importante communauté d'environ 3 millions de personnes de nationalité ou d'ascendance turque³³. D'autre part, l'Allemagne tient à garder de bonnes relations avec la Turquie afin d'éviter qu'Ankara menace à nouveau d'ouvrir ses frontières et favorise de nouvelles vagues de migrants cherchant, pour la plupart, à gagner ce pays, comme ce fut le cas en 2015³⁴.

25. SIPRI, [Trade Registers](#), 2021.

26. *Idem*.

27. « [Italy : the shady business of weapon sales to Turkey](#) », *Defence Point*, le 25 octobre 2019.

28. SIPRI, [Trade Registers](#), 2021.

29. *Ibid*.

30. « [TCG Anadolu Multipurpose Amphibious Assault Ship](#) », *Naval Technology*.

31. STROOBANTS Jean-Pierre, *op. cit*.

32. « [El buque anfíbio turco diseñado por Navantia contará con un detector de buzos](#) », *Defensa*, 16 avril 2020.

33. BURON Thierry, « [Les Turcs en Allemagne](#) », *Revue Conflits*, 19 novembre 2020.

34. POMMIERS Eléa, *loc. cit*.

Entre 2006 et 2010, l'Allemagne a fourni à la Turquie 298 chars de combat Leopard-2A4, puis 56 autres entre 2010 et 2014³⁵. Elle a également autorisé la production locale sous licence de deux navires d'attaque rapide Kiliç et de six sous-marins Type 214, ces derniers devant être livrés entre 2022 et 2027, selon le SIPRI. Cependant, d'après le site Zone militaire, le premier de ces sous-marins a déjà été mis à l'eau en décembre 2019³⁶. La plupart des autres ventes allemandes concernent des moteurs diesel, dont 470 moteurs de chars d'assaut, livrés entre 2004 et 2013, et 16 moteurs de frégates, produits en Turquie et livrés entre 2011 et 2019³⁷.

On peut également noter qu'en 2019, en réaction à une nouvelle offensive turque en Syrie contre les forces kurdes, l'Allemagne a suspendu les exportations d'armes susceptibles d'être utilisées lors de cette opération terrestre. Ces mesures ne concernaient donc pas le domaine naval mais, au vu des développements en Méditerranée, une partie de la classe politique allemande réclamait l'annulation du contrat liant le constructeur ThyssenKrupp Marine System (TKMS) à Ankara à propos des sous-marins Type 214³⁸. La Grèce a également demandé à l'Allemagne, en janvier 2021, de suspendre ce partenariat. Berlin a rejeté cette demande en invoquant que la société TKMS était liée contractuellement depuis 2009 à la Turquie³⁹, qui reste donc un client important pour l'Allemagne, y compris sur le plan militaire.

Sur la période étudiée, la France se place au onzième rang des fournisseurs d'armes conventionnelles vers la Turquie, au même rang que le Royaume-Uni qui n'y a plus effectué de livraison depuis 2010⁴⁰. Selon le SIPRI, l'unique exportation de la France vers la Turquie a consisté en la livraison, entre 2013 et 2020, d'une dizaine de radars Ocean Master devant équiper les avions ATR-72 MP et CN-235 MP, achetés respectivement en Italie et en Espagne⁴¹.

Malgré la décision prise le 12 octobre 2019 de suspendre toutes les « *exportations de matériels de guerre* » vers la Turquie, soi-disant en vertu d'une « *décision collective des membres de l'Union européenne*⁴² », le président turc a appelé son homologue français en septembre 2020, pour tenter de le convaincre de lui vendre des systèmes de missiles antiaériens. Il s'agit, plus précisément, de missiles SAMP/T⁴³ produits par le consortium Eurosam, constitué de deux sociétés d'armement françaises (MBDA France et Thales) et

35. SIPRI, [Trade Registers](#), 2021.

36. LAGNEAU Laurent, « [La vente à la Turquie de six sous-marins de Type 214T fait des vagues en Allemagne](#) », *Opex360*, 2 novembre 2020.

37. SIPRI, [Trade Registers](#), 2021.

38. LAGNEAU Laurent, *op. cit.*

39. « [Germany rejects Greek request to freeze submarine sale to Turkey](#) », *Daily Sabah*, 29 janvier 2021.

40. SIPRI, [Importer/Exporter TIV Tables](#), 2021.

41. SIPRI, [Trade Registers](#), 2021.

42. Michel Cabirol, « [La France a suspendu 500 licences d'exportations d'armes vers la Turquie](#) », *La Tribune*, 22 octobre 2019.

43. HACA OGLU Selcan, KOZOK Firat, NUSSBAUM Ania, « [Turkey Pushes Macron to Allow Purchase of Missile System](#) », *Bloomberg*, 25 septembre 2020.

d'une société italienne (Alenia). Un mois plus tard, le ministre turc de la Défense affirmait que des « *pourparlers étaient en cours* » à ce sujet⁴⁴.

Ces dernières années, certainement aussi en raison de ces suspensions d'exportations vers son territoire, la Turquie semble s'orienter vers d'autres fournisseurs hors des États-Unis et de l'UE en matière d'armement. C'est notamment le cas de la Russie, propulsée à la 6^e place des principaux fournisseurs de la Turquie pour la décennie grâce à ses achats, depuis 2017, de systèmes de défense antimissile S-400 et des missiles et radars associés⁴⁵. Le 30 septembre 2021, le président Erdoğan a indiqué lors d'une conférence de presse que la Turquie et la Russie souhaitent renforcer leur coopération dans le domaine de l'industrie de l'armement⁴⁶. En effet, les deux États envisageraient de construire conjointement des moteurs d'avions, des chasseurs, ainsi que des navires de surface et des sous-marins⁴⁷.

Une autre tendance remarquable est la volonté d'autonomie de l'industrie d'armement turque : depuis les années 2000, les entreprises nationales de production d'armement ont grandement développé la production d'armements. À ce titre, pour l'année 2020, le SIPRI classait la Turquie à la 13^e place des plus grands exportateurs d'armes conventionnelles⁴⁸ alors qu'elle se trouvait à la 65^e place en 2013⁴⁹. Anouck Gabriel Côte Réal-Pinto parle ainsi de « *turquification de l'industrie de défense*⁵⁰ ». En effet, la Turquie produit déjà la plupart de ses systèmes d'artillerie lourde, de ses véhicules blindés ainsi que des missiles et lance-missiles⁵¹. Néanmoins, les firmes turques sont encore loin d'être complètement autonomes et continuent à dépendre des transferts de technologie et des accords de coproduction ou de codéveloppement passés avec des firmes étrangères, notamment originaires de l'UE et de l'OTAN⁵².

44. LAGNEAU Laurent, « [La Turquie évoque l'achat possible d'un système de défense aérienne auprès de l'Italie et de la...France](#) », *Opex360*, 22 octobre 2020.

45. SIPRI, [Trade Registers](#), 2021.

46. Ferdi Türkten, « [Erdoğan : « Nous allons renforcer notre coopération dans le domaine de l'industrie de la défense avec la Russie »](#) », *Anadolu Agency*, 30 septembre 2021

47. *Ibid.*

48. WEZEMAN Pieter D., KUIMOVA Alexandra et WEZEMAN Siemon T., « [Trends in international arms transfers, 2020](#) », SIPRI Fact Sheet, mars 2021.

49. QUÉAU Yannick, « [Quelle place occupe la Turquie sur les marchés de défense ?](#) », Note d'Analyse du GRIP, 9 février 2015.

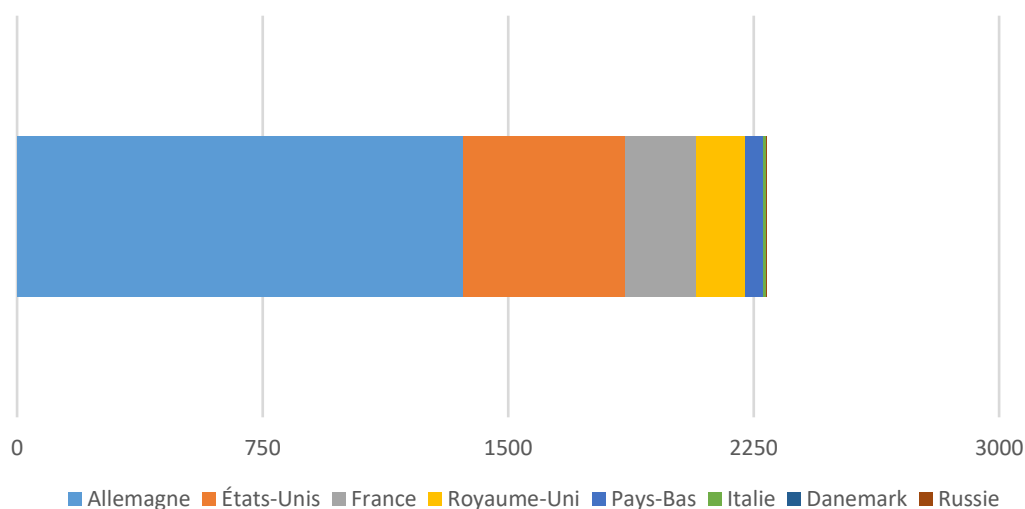
50. CORTE REAL-PINTO Anouck Gabriela, « [Une exception néolibérale ? Le projet de turquification de l'armement](#) », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement [Online]*, 8 | 2017.

51. UNROCA, [Transparency in the global reported arms trade](#), Turquie, 2021.

52. QUÉAU Yannick, *op. cit.*

3. Des États européens en concurrence pour fournir leurs armes à la Grèce

Graphique 3. Importation d'armes de la Grèce selon le pays d'origine en valeur de TIV, 2010-2020



Source : SIPRI, 2021

Contrairement à la Turquie, les forces armées grecques dépendent majoritairement de leurs importations, exception faite des missiles et lance-missiles dont la plupart sont produits au niveau national⁵³.

Bien qu'elle ait un budget de la Défense nettement inférieur à celui de la Turquie, la forte augmentation prévue pour l'année 2021 fait de la Grèce un client conséquent pour les pays de l'UE. Selon le SIPRI, durant la période 2010-2020, le principal vendeur d'armes à la Grèce est indiscutablement l'Allemagne, qui a fourni à Athènes plus de la moitié du total de ses importations, surtout entre 2010 et 2016. Ensuite, après les États-Unis, on trouve la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas⁵⁴. Ainsi, bien qu'ayant acheté, en valeur de TIV, environ trois fois moins d'armement que la Turquie entre 2010 et 2020, près de 80 % du total des acquisitions de la Grèce provenaient d'autres pays membres de l'UE⁵⁵.

Sur la période 2010-2020, les évaluations du SIPRI indiquent que le type d'armement conventionnel le plus importé par la Grèce concerne des navires de surface et de sous-marins, notamment entre 2010 et 2016. On trouve ensuite des avions et la catégorie des missiles⁵⁶. Entre 2010 et 2016, on constate ainsi que l'Allemagne a livré à la Grèce cinq sous-marins d'attaque⁵⁷. Il s'agit plus précisément de quatre sous-marins Type 214, donc du même type que ceux qui devraient être bientôt livrés à la Turquie, et d'un sous-

53. UNROCA, *loc.cit.*.

54. SIPRI, [Importer/Exporter TIV Tables](#), 2021.

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*

57. SIPRI, [Trade Registers](#), 2021.

marin de Type 209/1200, tous construits sous licence en Grèce⁵⁸. De plus, récemment, la Grèce a évoqué l'achat possible de nouvelles torpilles auprès de l'Allemagne⁵⁹.

Quant à la France, à la troisième place des plus grands exportateurs vers la Grèce toujours d'après le SIPRI, elle a exporté dix fois plus vers la Grèce que vers la Turquie durant la même période 2010-2020⁶⁰, ce qui traduit autant la difficulté française à pénétrer le marché turc que l'appétence de la Grèce pour le *made in France*. Ainsi, entre 2011 et 2017, Paris a livré à Athènes 20 hélicoptères de transport NH-90 TTH et 2 hélicoptères de transport AS-532 Cougar ainsi que, entre 2010 et 2020, 60 missiles antinavire MM-40-3 Exocet⁶¹.

De surcroît, le nouveau contrat conclu en janvier 2021 pour l'achat de 18 avions de combat Rafale devrait renforcer le partenariat stratégique franco-grec. D'une valeur de 2,5 milliards EUR, ce contrat permet à la France d'effectuer une première exportation du Rafale sur le continent européen⁶². Il porte sur la fourniture de six appareils neufs et douze d'occasion ainsi que des missiles qui les équiperont : missiles de croisière Scalp, missiles air-air MICA de moyenne portée, missiles air-air Meteor de longue portée et missiles air-mer antinavires AM39⁶³. Les tensions en Méditerranée ont joué un rôle d'accélérateur puisque le premier avion a été livré le 21 juillet 2021⁶⁴. Cet accord est une aubaine pour l'industrie aéronautique militaire française, en particulier pour Dassault Aviation, Safran et Thalès ainsi qu'un réseau de 500 PME participant à la production du Rafale, d'autant plus que les douze avions d'occasion livrés par l'armée de l'Air et de l'Espace française à l'aviation grecque devraient être remplacés par des appareils neufs⁶⁵. En outre, ce contrat a une portée tant commerciale que politique puisqu'il confirme l'opposition de Paris à la Turquie et son soutien à la Grèce dans cette crise. Ce partenariat bilatéral a été récemment renforcé par une nouvelle commande de la Grèce pour l'acquisition de six Rafale neufs supplémentaires⁶⁶.

La Grèce a également annoncé que son nouveau programme de défense comprendrait l'acquisition de quatre nouvelles frégates, dont deux d'occasion. Différents pays, européens pour la plupart, étaient en concurrence pour remporter ce contrat.

La France, tout d'abord, a effectué une proposition jugée trop chère par la Grèce⁶⁷. Cependant, le consortium français constitué de Naval Group, Thales et MBDA, a soumis

58. *Ibid*

59. AMOULI Nektaria, « [Greece goes arms shopping as Turkey tension rises](#) », *Politico*, 11 septembre 2020.

60. SIPRI, [Importer/Exporter TIV Tables](#), 2021.

61. SIPRI, [Trade Registers](#), 2021.

62. « [La Grèce a signé un contrat pour l'achat de 18 Rafale](#) », *op. cit.*

63. « [La Grèce va signer un méga contrat de 2,5 milliards d'euros pour 18 Rafale ce lundi](#) », *Le Parisien*, 24 janvier 2021.

64. « [Dassault Aviation livre son premier Rafale à la Grèce](#) », *Dassault Aviation*, 21 juillet 2021.

65. « [Dassault Aviation reçoit une commande de 12 Rafale pour l'armée de l'Air et de l'Espace](#) », *Dassault Aviation*, 29 janvier 2021.

66. LAGNEAU Laurent, « [La Grèce confirme la commande de six avions Rafale supplémentaires](#) », *Opex360*, 12 septembre 2021.

67. *Id.*, « [Le ministre grec de la Défense confirme l'intention d'Athènes d'acquérir au moins 22 avions F-35](#) », *Opex360*, 27 janvier 2021.

à la Grèce de nouvelles propositions au début du mois de mars⁶⁸ et à la mi-avril 2021⁶⁹ et une proposition finale fin mai 2021⁷⁰. Par ailleurs, l'entreprise allemande TKMS, qui a octroyé des licences pour des sous-marins à la Turquie, voudrait vendre ses frégates MEKO A200NG à la Grèce. On retrouve également au niveau européen les propositions du groupe néerlandais Damen, du groupe espagnol Navantia, et du groupe italien Fincantieri Marine. La Grèce a aussi reçu des propositions du Royaume-Uni, avec le groupe Babcock, et des États-Unis, avec Lockheed Martin⁷¹.

Finalement, Athènes a décidé d'acquérir trois frégates d'intervention (FDI) des entreprises françaises MBDA et Naval Group. Le projet de contrat inclut l'armement des frégates, leur entretien, ainsi qu'une option pour un quatrième bâtiment⁷².

En somme, la Grèce se tourne principalement vers les pays de l'UE pour importer des équipements militaires ces dernières années. La conséquence est que plusieurs pays européens se retrouvent en concurrence, en dépit de la possibilité que ces équipements soient employés lors d'un conflit avec la Turquie.

Conclusion : quid de la conformité de ces transferts aux critères de la Position commune de l'UE ?

On peut légitimement se demander si ces différentes exportations européennes à destination de la Grèce ou de la Turquie sont en conformité avec les critères de la Position commune européenne sur les exportations d'armes de 2008, en particulier le critère 4 concernant la « *préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales* ». En effet, dans le contexte de recrudescence des tensions entre les deux pays, le risque que les équipements et technologies exportés soient utilisés de manière agressive sur fond de revendication territoriale doit être anticipé.

Le sous-critère 4 b) exige justement que les exportateurs tiennent compte de toute « *revendication sur le territoire d'un pays voisin que le destinataire a, par le passé, tenté ou menacé de faire valoir par la force* ». En outre, le sous-critère 5 b) relatif au « *risque de voir la technologie ou les équipements militaires concernés employés contre leurs forces ou celles d'États membres et celles de pays amis ou alliés* » peut aussi s'appliquer car les équipements exportés vers la Turquie pourraient être employés à l'encontre de la Grèce, un État membre de l'UE, et ceux destinés à la Grèce contre la Turquie, allié de la plupart des pays de l'UE au sein de l'OTAN.

En plus des aspects économiques, l'industrie de l'armement est un atout de puissance qui permet de faire rayonner l'influence des pays au-delà de leurs frontières. De ce fait, dès lors qu'un État membre de l'UE a l'opportunité de conclure un contrat important, la Position commune européenne tend à passer au second plan. Les contrats signés en pleine crise gréco-turque en Méditerranée orientale en sont un parfait exemple.

68. VAVASSEUR Xavier, « [French team submits new strategic package offer for the hellenic navy](#) », *Navalnews*, 2 mars 2021.

69. KOKKINDIS Tasos, « [Five NATO allies battle it out to sell frigates to Greece](#) », *Greek Reporter*, 14 avril 2021.

70. GROIZELEAU Vincent, « [Frégates grecques : la France présente son offre finale](#) », *Mer et Marine*, le 8 juin 2021.

71. VAVASSEUR Xavier, *loc. cit.*

72. Ministère des Armées, *loc. cit.*

De surcroît, les exportations d'armement ont des répercussions inévitables et visibles sur la cohésion de l'Union.

Ainsi, dans cette crise, les rivalités portant sur des contrats militaires juteux ont contribué à empêcher une prise de décision commune au sein de l'UE. Certes, ce n'est pas la première fois que les États membres ne respectent pas la Position commune et vendent des équipements militaires susceptibles d'être utilisés lors de conflits armés. Mais, en l'espèce, les contradictions entre membres de l'UE seraient mises à nu si un conflit ouvert éclatait entre la Grèce et la Turquie et si les deux protagonistes s'affrontaient avec des armements majoritairement produits dans l'UE.

Auteure

Claire Delacroix est assistante de recherche au GRIP. Elle est diplômée du Master 2 Sécurité Globale : analyse politique de l'Université de Bordeaux.